



Trouver le juste équilibre entre risque et sécurité

Entre des fonds en euros sans risque et des unités de compte sensibles aux aléas de la Bourse, où placer le curseur ?

Comment bien placer son épargne en assurance-vie et trouver la bonne répartition entre fonds en euros et unités de compte ? « Il n'existe pas de solution universelle, regrette Philippe Crevel, secrétaire général du Cercle des épargnants. Tout dépend de l'âge, de la durée pendant laquelle l'argent sera immobilisé et de l'appétence pour le risque de l'investisseur. Ainsi, les jeunes qui épargnent pour la retraite ont tout intérêt à investir au moins 20 % à 25 % en unités de compte, alors que les personnes préparant leur succession seront dirigées vers une gestion totalement sécurisée dans un fonds en euros. »

Les fonds en euros apportent en effet une grande sérénité, car l'assureur garantit le remboursement à tout moment du capital investi et des intérêts déjà crédités. Tant que la société d'assurance est solvable, l'argent est donc totalement à l'abri. Toutefois, les performances de ces compartiments ont perdu beaucoup de leur lustre. Alors que l'assurance-vie en euros a offert depuis vingt ans des taux de rendement largement supérieurs à ceux de tous les autres placements sans risque, ses performances se sont affaïssées ces dernières années, pour atteindre 3,4 % en moyenne en 2010. Et tous les spécialistes prédisent une poursuite de la baisse dans les prochaines années, avec des revalorisations autour de 3 % en moyenne, voire moins. Même les gérants les plus efficaces ne devraient pas parvenir à continuer à servir des taux de 4 %, selon l'un d'entre eux.

S'il confirme cette baisse de forme à venir des fonds en euros,

Claude Fath, président de l'association Agipi, la relativise : « Ce qui intéresse aujourd'hui nos assurés, c'est d'avoir la certitude que leur argent sera disponible le jour où ils le demanderont. » Le fonds en euros continue donc à représenter le pilier principal de l'assurance-vie, car vous pouvez compter dessus en permanence.

Pour mettre un coup de fouet aux performances et tenter de faire mieux que cette gestion sans risque, il faut accepter d'abandonner la garantie en capital et se tourner vers les unités de compte. Ceci suppose de ne pas avoir besoin de cet argent avant plusieurs années. Et face à une offre large, avec des niveaux de risque très variables et dans une période très mouvementée, le choix n'est pas aisé...

Dans les contrats aux gammes de fonds restreintes, la seule échappatoire réside souvent dans un fonds d'actions européennes ou internationales. « Après la forte baisse des marchés, il n'est pas idiot d'y investir aujourd'hui dans une optique à long terme », juge Philippe Crevel. Ce qui ne doit pas vous empêcher de surveiller régulièrement la valeur de vos fonds et, après une période de forte hausse, d'empocher vos bénéfices pour les mettre à l'abri. De nombreux contrats proposent désormais des mécanismes d'arbitrage automatique qui permettent de réaliser ces ventes sans avoir à intervenir.

Pilotage délégué

Avec les contrats disposant d'une palette de fonds très étendue, les possibilités sont plus ouvertes : « Il faut aller sur les fonds

des marchés émergents, en actions ou en obligations, car c'est là que se joue la croissance, estime Frédéric Lorenzini, directeur de la recherche chez Morningstar. Les fonds d'obligations privées, émises par les entreprises, et ceux d'emprunts à haut rendement dégagent également de bons rendements et ont encore un potentiel d'appréciation. » Evidemment, le niveau de risque est bien plus élevé et impose une large diversification...

Autre possibilité, qui séduit de plus en plus : les fonds à gestion flexible, dans lesquels les gérants adaptent leur exposition aux actions en fonction de la santé des bourses. Un pilotage délégué, en

quelque sorte, censé vous faire profiter des hausses et vous épargner les baisses. Une promesse difficile à tenir : « Du 8 au 20 août, alors que les marchés boursiers perdaient 8 % à 10 % de leur valeur, certains fonds flexibles ont engrangé des performances positives supérieures à 1 %, et ont donc bien joué leur rôle, note Philippe Maupas, de la société Quantalys, spécialiste de l'analyse de fonds. Mais d'autres ont abandonné autant que les marchés. »

L'explication est simple : certains gérants n'utilisent pas la flexibilité et restent fortement investis en actions « Même si ces résultats ne préjugent pas des performances à long terme, ils montrent que tous les gérants n'ont pas la même capacité de réaction face à un choc », poursuit M. Maupas. D'où le conseil des spécialistes : si vous choisissez la gestion flexible pour votre assurance-vie, répartissez votre mise entre plusieurs fonds et plusieurs gérants, afin de limiter les risques de contre-performance. ■

E.L.

Les inconvénients des fonds « structurés »

De nombreuses compagnies d'assurances et banques proposent régulièrement à leurs assurés d'investir dans des fonds dits « structurés », qui garantissent tout ou partie du capital placé et promettent de participer à l'éventuelle hausse des marchés boursiers (à ne pas confondre avec les actifs « en euros »). Ces fonds, souvent séduisants à première vue, sont décevants à l'arrivée : les performances maximales mises en avant sont rarement

atteintes et ils rapportent finalement moins qu'un placement sans risque, sauf exceptions. En outre, les sommes investies dans ces fonds sont souvent indisponibles pendant plusieurs années, ou alors dans des conditions peu avantageuses, met en garde Philippe [Crevel](#), du Cercle des épargnants. Résultat : les épargnants qui choisissent l'assurance-vie pour sa souplesse et sa disponibilité perdent ces deux avantages.